

EDF ET L'ARS RENOUVELLENT ENSEMBLE LEUR ENGAGEMENT POUR LES PATIENTS REUNIONNAIS A HAUT RISQUE VITAL

Depuis plusieurs années EDF et les pouvoirs publics ont défini une procédure d'information des Patients à Haut Risque Vital soignés à domicile en cas de coupure d'électricité.

Aujourd'hui, EDF à la Réunion et l'Agence de Santé Océan Indien (ARS OI) renouvellent la convention afin de préciser les modalités d'identification et le traitement particulier d'un Patient à Haut Risque Vital (PHRV) soigné à domicile en cas d'interruption de la fourniture d'électricité.

Qu'est-ce qu'un patient à haut risque vital ?

Un Patient à Haut Risque Vital est une personne placée sous respirateur ou ayant besoin d'une assistance électrique pour se nourrir par perfusion.

L'alimentation en électricité est donc vitale pour ces patients. Afin de garantir au mieux leur prise en charge EDF et l'ARS mettent en place des procédures afin de garantir un suivi rigoureux de ces patients.

Le dispositif mis en place :

- **Numéro de téléphone EDF dédié aux PHRV** : Ce numéro de téléphone dédié est réservé aux patients à haut risque vital et aux organismes les représentant. Ce numéro peut être joint 24h/24h et 7j/7j. Les patients peuvent l'appeler pour toute information, afin de prendre leurs dispositions en cas de coupure prolongée.
- **Interruptions programmées pour travaux**. Avant toute interruption de la fourniture d'électricité programmée pour travaux sur le réseau, EDF prévient obligatoirement et individuellement les patients à haut risque vital concernés ainsi que les associations/prestataires qui gèrent les patients concernés.
- **Incidents sur le réseau**. Le caractère imprévu des incidents sur le réseau empêche toute information préalable des PHRV, des associations et de l'ARS-OI. Il en est de même pour le délestage, qui est engendré par des indisponibilités fortuites. EDF appelle alors le PHRV, son prestataire, l'ARS. Si l'incident concerne une zone étendue EDF informe la préfecture afin d'engager, si besoin, des mesures de gestion adaptées : transfert des patients, centres de vie, par exemple...

Les acteurs de ce dispositif :

L'ARS-OI est responsable de l'inscription, du renouvellement, de la mise à jour des coordonnées ou de l'exclusion d'un usager sur la liste des Patients à Haut Risque Vital. Elle communique cette liste à EDF.

EDF assure un suivi rigoureux des Patients à Haut Risque Vital par l'intermédiaire de l'Organe Centrale de Conduite, pilote du dossier, qui gère le système électrique en temps réel. Il peut être joint 24h/24h et 7j/7j par les Patients à Haut Risque Vital, l'ARS et les associations de malade.

Les associations et prestataires, qui sont au plus près des malades dont ils s'occupent, sont en relation directe avec l'ARS.

EDF et l'ARS se transmettent systématiquement, dans le respect du secret médical et de la loi informatique et liberté, toutes informations utiles au bon fonctionnement du service d'information particulière.

N'imprimez ce message que si vous en avez l'utilité.

EDF SA
22-30, avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 505 133 838 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Betty SALEMBIER : 0692 85 85 26
Florence FIORESE : 0692 87 83 83

Betty.salembier@edf.fr
Florence.fiorese@edf.fr